



Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Note 17:29

- Date :** Le 12 octobre 2017
- Destinataires :** Présidents et agents administratifs
Associations locales et fédérées
- Expéditeur :** David Robinson, directeur général
- Objet :** **Atelier de l'ACPPU pour les nouveaux militants
– 23 novembre 2017**
-

Recruter et maintenir des membres intéressés par le bénévolat actif demeure un défi permanent pour les associations de personnel académique. C'est dans cet objectif que l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université a conçu un « atelier pour les nouveaux militants » destiné à encourager les personnes sur le point de s'engager dans ce sens à investir davantage de temps et d'énergie dans leurs associations.

Cette activité de formation accélérée d'un jour, qui se tiendra le **23 novembre 2017** à l'hôtel Westin d'Ottawa (la veille de l'assemblée du Conseil de l'ACPPU), proposera une gamme de discussions libres, de présentations en séance plénière et de séances de travail en groupes restreints. Après avoir examiné les enjeux auxquels est confronté le milieu de travail académique, les participants seront amenés à mettre leurs nouvelles connaissances en pratique dans le cadre d'un exercice de renforcement des compétences basé sur des scénarios. Les thèmes abordés comprendront notamment la négociation collective, le règlement des griefs, l'équité, la précarisation, la liberté académique, l'engagement des membres, le graphisme, la production vidéo, ainsi que les communications et les relations avec les médias. Plus qu'un transfert ciblé de savoir-faire, l'atelier offrira aux membres du personnel académique une occasion agréable de rencontrer leurs pairs de toutes les régions du pays et de partager leur enthousiasme et leur intérêt pour le travail d'association.

Les associations sont invitées à y inscrire un nouveau membre susceptible d'exercer un rôle de leadership actif dans un proche avenir. Le nombre de participants est limité à 20, et à un seul par association. Compte tenu des commentaires extrêmement positifs que nous avons reçus à l'égard des ateliers de 2015 et 2016, nous nous attendons à ce que l'édition de 2016 connaisse encore plus de succès. Nous vous encourageons donc à vous inscrire sans délai à l'adresse https://registration.caut.ca/index.php?event_id=aworkshop&language=f. Le programme de l'atelier est joint à la présente note. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Paul Jones, agent de la formation de l'ACPPU (jones@caut.ca ou 613-820-2270, poste 181).

Cette activité se déroulera en anglais, et aucun service d'interprétation simultanée ne sera assuré. La date limite pour réserver une chambre à [l'hôtel Westin](#) est le 23 octobre 2017. Nous recommandons aux associations d'inscrire les participants de l'atelier à titre d'observateurs à l'assemblée du Conseil de l'ACPPU.

L'ACPPU fournira une aide financière pour le représentant d'une association selon les mêmes modalités que celles prévues pour les délégués aux assemblées du Conseil. L'ACPPU assumera les frais de déplacement aller-retour entre la ville d'origine et Ottawa d'un délégué par association. Veuillez réserver vos billets d'avion le plus tôt possible afin de pouvoir bénéficier des tarifs les plus économiques et d'ici le **11 novembre**. L'ACPPU a pour politique d'utiliser des transporteurs aériens dont le personnel est syndiqué, à moins que cela ne soit pas possible. Les réservations des billets d'avion doivent être effectuées par l'intermédiaire de l'agence de voyages de l'ACPPU, WE Travel (1-888-676-7747). Lorsque vous ferez vos réservations, vous devrez indiquer **le code 6-5423** à WE Travel, qui facturera directement l'ACPPU.

NOTA : Les participants devront assumer les coûts des modifications qu'ils apportent à leur réservation, le cas échéant.

L'ACPPU contribue au coût de l'hébergement et des indemnités quotidiennes des délégués des associations qui comptent relativement peu de membres, selon la formule suivante :

Le coût total de l'hébergement et des indemnités quotidiennes du représentant à l'assemblée du Conseil *moins* le nombre de membres de l'association multiplié par le nombre de jours que dure l'événement.

Pour plus de détails, consultez la [Politique de remboursement des dépenses des participants aux ateliers de l'ACPPU](#).